

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 octobre 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, LEBOEUF Marie-Françoise, PION Emmanuel

Excusé : M. DESENFANT Yann

Secrétaire de séance : LEBOEUF Marie-Françoise

La séance est ouverte à 20h07

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la séance du 26.08.2025
 - Le compte-rendu n'a pas été réalisé et sera validé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Point budget
 - Mme le Maire rappelle que l'affectation du résultat 2024 a dû être modifiée suite à une erreur du secrétaire de mairie dans la saisie et transmission des restes à réaliser, qui ont été pris en charge tel quels par les services de l'État. Un résultat 2024 inférieur à la réalité d'alors doit être maintenant saisi pour compenser cette erreur et revenir à des chiffres correspondant aux comptes.
 - La contribution à l'équilibre d'Evolis23 2022 a été payée sur l'exercice 2025, ce qui fera deux années de contributions à payer sur un seul exercice.
- Place André Poupard
 - Le neveu de feu M. Poupard, maire de Lizières, demande s'il est possible de nommer une rue ou place du nom de son oncle.
 - Après délibération, le Conseil se prononce contre, avec 5 voix contre (MM. Laluque, Leboeuf, Joffre, Chartrain et Couteau) et 2 abstentions (MM. Pion et Chétif).
- Achat décors de Noël
 - Les crédits permettent peu d'achats, il faut réutiliser au maximum les décorations existantes.
 - Le Conseil décide de mettre l'accent sur la décoration de l'église cette année.
 - Mme Chartrain exprime le souhait de faire décorer les abords de l'église de façon permanente par une société paysagiste. M. Pion observe que le réaménagement de la place de la mairie, prévu à moyen terme, risque de gâcher ces efforts.
- Demande de rachat du tracteur communal par un particulier
 - Deux particuliers ont exprimé leur envie de racheter le tracteur communal.



- Après délibération, le Conseil préfère à l'unanimité rester sur son choix précédent de le faire reprendre par la SAS Dubranle dans le cadre de l'achat du nouveau tracteur.
- Achat tracteur
 - Le Conseil confirme sa précédente volonté d'acheter le tracteur d'occasion à 36 200€ TTC chez la SAS Dubranle, sous réserve d'une garantie de 6 mois sur l'ensemble et de 12 mois sur l'embrayage, qui est sujet à caution.
 - Mme Joffre demande à ce que l'agent technique signe une charte dans laquelle il s'engage à ne pas toucher les parties mécaniques et réglages du tracteur sans instructions de sa hiérarchie.
- Décisions modificatives de correction et d'achat du tracteur
 - LE Conseil approuve à l'unanimité une décision modificative permettant d'affecter un reliquat de DETR relatif aux travaux du toit du château de 36 621.12 €, pour financer les 36 200€ d'achat du tracteur.
- Numérotation du 7 Savignat et du 4 le Queroy
 - Le Conseil approuve la création de deux numéros : le 7 Savignat, pour faciliter l'installation de la fibre, et la renumérotation du 4 Le Queroy en 2Bis le Queroy, pour se mettre en conformité avec les demandes des services des impôts (une parcelle = un seul numéro, éventuellement décliné en bis et ter).
- Organisation de l'inauguration de l'Église
 - Le Conseil, cherchant à ne pas faire exploser les frais de la cérémonie d'inauguration de l'église, se propose de réaliser le vendredi 14 la plupart des petits fours pour la réception. Mme Chartrain, tout en étant d'accord sur le principe, incite le Conseil à commander certains produits à des entreprises locales, afin de jouer le jeu du commerce, notamment au vu de l'engagement financier des acteurs locaux (Conseil Départemental, Préfecture, Communauté de communes).
- Nouveaux statuts Evolis23
 - La Commune valide les nouveaux statuts d'Evolis23 qui actent le départ de plusieurs communes suite à la réorganisation de la branche voirie.
- Repas aînés et colis
 - Le Conseil examine plusieurs devis. Le plus intéressant financièrement est dépourvu de service. Les élus regrettent de devoir perdre une occasion d'échanger avec la population s'ils font ce service. Il est décidé que Mme Joffre continuera à chercher un prestataire.
 - Colis : le Conseil valide le devis des Caves du Limousin.
- Noël enfants
 - En l'absence d'animation réservée par Lire à la Lizières de l'Art, la commune va organiser l'après-midi, et l'association prendra à sa charge les frais afférents.
- Infos diverses
 - Le SDEC propose un audit gratuit des installations électriques – le Conseil se prononce pour à l'unanimité.



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Un nid de guêpes vide avait été repéré dans le faux plafond de la Salle des fêtes. Il a été retiré.
- La nouvelle assistante administrative de Grand Bourg qui a été mise à disposition à la commune pour tenir la bibliothèque le mercredi a eu un mois continu d'arrêt. La commune n'est pas satisfaite de cette situation et souhaite explorer d'autres pistes.
- Courrier Philippe Villeneuve : Le maître d'ouvrage du chantier de l'église a adressé un courrier à la commune, la remerciant pour son engagement, et se félicitant du résultat final obtenu sous la direction de son confrère prestataire.
- Mme le Maire a pris un arrêté anti divagation de chiens suite à plusieurs incidents.

La séance est levée à 23h30

Fait à Lizières le 07 octobre 2025

Le Maire

La secrétaire de Séance

Evelyne CHÉTIF

Marie-Françoise LEBOEUF

